

trans la forêt

BULLETIN MUNICIPAL 2025 - N° 51 - JUILLET 2025



Déplacement
du monument aux morts



Travaux de l'école



Chers Transéens,
chères Transéennes,

Décidément l'année 2025 s'avère bien compliquée avec une instabilité à tous les niveaux et une fragilité budgétaire générale qui impacte forcément les budgets de nos communes. Les acomptes sur les subventions accordées vont être échelonnés, plafonnés alors que les factures des entreprises sur les travaux engagés arrivent pour le règlement.

Nous devons nous adapter, trouver des solutions même si le contexte risque de nous obliger à reporter certains dossiers.

Malgré tout, nous poursuivons la transformation de la commune avec les projets en cours de réalisation.

La rénovation de l'école engagée en 2024 a pris du retard au départ et a supporté une modification du calendrier qui va nous emmener vers une fin de chantier en décembre plutôt qu'en octobre. Nous allons vous présenter un point sur l'avancée des travaux dans ce bulletin.

Le déplacement du Monument aux morts est achevé et la commémoration du 8 mai s'est déroulée sur ce nouvel emplacement. La démolition des anciennes toilettes publiques et cette opération, constituent les étapes préparatoires à l'aménagement futur de la Place de l'Eglise.

Cette année, la réparation de l'église devrait aussi aboutir dès que le retour sur les demandes de subvention sera effectif.

Du côté de la voirie, il est prévu de procéder à la restructuration de la rue de la Mairie et de la rue de Villemée. L'aménagement de la rue du Mont St Michel est également à l'étude et devrait se concrétiser après l'été.

Un cheminement piétonnier permettra de sécuriser le déplacement des personnes vers le bourg, vers l'école et un second plateau ralentisseur sera positionné pour limiter la vitesse des véhicules en entrée de bourg.

Depuis le 29 avril dernier, la commune, via le portage foncier de l'EPF (Etablissement Public Foncier), est propriétaire de la Maison Poincheval. Nous pouvons maintenant avancer dans ce beau projet *Habitat* en plein cœur de bourg avec *Emeraude Habitation*. L'objectif est de sécuriser et de rénover ce bâtiment de caractère en y ajoutant de nouvelles maisons dans les parcelles à l'arrière. Le développement de la commune passe par la construction de logements pour accueillir des habitants supplémentaires.

Dans le lotissement de la Croix Ban la vente des lots avance. Plusieurs propriétaires sont déjà arrivés sur la commune et nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

Le 6 septembre Trans-la-Forêt va accueillir le Comice Agricole de l'ancien canton de Pleine-Fougères. Cette manifestation permet aux agriculteurs de présenter leur savoir-faire et d'expliquer leur métier au grand public.

C'est un temps fort du monde rural que nous vous invitons à découvrir. Tous les bénévoles sont les bienvenus et toute aide sera appréciée. D'avance je vous en remercie.

Je termine en témoignant de notre soutien aux Associations Communales qui nous proposent des animations. Je vous suis reconnaissante de votre participation lors de ces événements mais je vous encourage à y venir encore plus nombreux car cela demande un gros travail de préparation et d'investissement pour les bénévoles qui seront toujours heureux de vous y retrouver.



Je vous propose d'adopter cette citation de Sénèque :

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.

Je vous souhaite un bel été 2025.
Janine LEJANVRE

ÉTAT CIVIL

Actes d'état-civil	
MARIAGE	Patricia RUFFIEN et Hervé PARIS, le 29 mars
DÉCÈS	Joël LUME, 72 ans, 4 janvier Didier DENIS, 60 ans, 28 janvier Ernestine SAMSON, 95 ans, 26 mars Nicole De Trogoff, 89 ans, 31 mars Marie-Thérèse LIEGARD, 93 ans, 30 avril Gilles JEANNE, 56 ans, 26 mai

RECENSEMENT CITOYEN



POURQUOI se faire recenser ?

Le recensement citoyen est une démarche citoyenne qui s'inscrit dans le Parcours de citoyenneté et qui permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), mais aussi d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

COMMENT se faire recenser ?

Cette obligation légale doit s'effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il suffit de se munir d'une pièce d'identité ou d'un livret de famille des parents (ou de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir) et de se connecter sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054> ou de prendre rendez-vous en mairie.

Délivrance de l'attestation

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement (il n'est pas délivré de duplicata). **Ce document est OBLIGATOIRE pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, CAP, Bac, conduite accompagnée...) ou après 18 ans à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (Bac, permis de conduire...).**

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

Souhaitez-vous retrouver la trace de vos ancêtres ?

Connaître leur histoire, découvrir des cousinages, documenter l'histoire familiale ? Des séances d'initiation à la généalogie sont possibles, en fonction du nombre de personnes intéressées. Vous pourrez y acquérir (gratuitement) les notions de bases et les documents vous permettant de commencer les recherches. Ces séances se dérouleront à Trans la Forêt à raison de 6 personnes maximum par séance. Les personnes intéressées peuvent, de préférence, venir avec leur ordinateur portable ou bien profiter des deux ordinateurs mis à disposition pour débiter. Inscrit-

tions à la mairie, en fournissant vos coordonnées (nom, téléphone, e-mail) pour être contactées et définir un emploi du temps. Je contacterai personnellement les personnes intéressées et reviendrai vers la mairie pour voir la disponibilité de la petite salle. Hervé BEUREL

CHANTIER À CARACTÈRE EDUCATIF



Tu as 14 ans ou moins de 20 ans et tu veux gagner un peu d'argent tout en étant utile à ta commune ? Cet été et pendant les vacances scolaires, rejoins les Chantiers à Caractère Éducatif anciennement *Argent de Poche* !

Pour s'inscrire, contacte la Mairie : 02 99 48 62 29

STATION DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES

Le SDE 35 a intégré la commune dans le plan de déploiement des stations de recharge pour véhicules électriques selon son programme 2023. Cette borne sera implantée à proximité des accès au réseau électrique existant et de l'armoire fibre. Les 2 emplacements dont 1 emplacement PMR seront mis en service pour la fin d'année.



INAUGURATION DU NOUVEL EMPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS



Ce monument imaginé et dessiné en 1919, a été construit en 1920. La photo de son inauguration que nous avons retrouvée précise qu'il est offert aux enfants de Trans, morts pour la Patrie.

Le devoir de mémoire que nous avons affirmé le 11 novembre 2016 lors de la remise officielle du drapeau des citoyens de la Paix est plus que jamais nécessaire. Se souvenir de la guerre pour promouvoir la paix, à l'heure où la guerre est revenue aux frontières de l'Europe, est devenu une impérieuse nécessité. L'implantation de cet ouvrage en plein centre de la Place de l'église répondait à l'époque à cette vo-



lonté de mise en valeur, de mise à l'honneur qui demeure intacte cent ans plus tard. Mais les temps changent. La place est très empruntée par les véhicules en devenant un lieu de passage, de circulation et un emplacement de stationnement. Nous avons déploré à plusieurs reprises la détérioration des éléments de cet édifice, heurté par des camions ou des voitures. Les élus ont étudié son déplacement avec l'Architecte-Conseil du Département, et, après en avoir échangé avec l'Association des Anciens Combattants ont sollicité l'entreprise Costard pour regarder la faisabilité du transfert de cet ouvrage. Une demande de

subvention a été déposée auprès du Ministère des Armées qui a reçu favorablement notre demande et nous a accordé la somme de 5 000 € afin de participer au coût de l'opération débutée en 2024 et terminée en février 2025 pour un montant total de 12 848 € HT.



L'installation définitive du Monument de Trans-la-Forêt avec cette position en angle, en haut de la Place de l'église, préfigure du projet d'aménagement de cet espace, maintes fois annoncé, mais reporté à plusieurs reprises pour des raisons budgétaires et qui finira par se réaliser dans les années futures. Le déménagement des Toilettes Publiques et maintenant du Monument en sont les premières étapes. Les enfants présents parmi nous, nos futurs citoyens de la Paix, auront la mission de faire perdurer la notion de RESPECT dû à ce Monument et de transmettre aux générations futures la mémoire des camarades qui ont donné leur vie au siècle dernier au service de la France. Dans un monde qui perd ses valeurs et ses repères, qui ne vit que pour le présent et qui oublie de se souvenir, nous devons témoigner de ces moments de vérité auprès des jeunes générations qui ont le droit de savoir afin qu'elles ne disent pas un jour : **ils ne nous avaient rien dit**. Les enfants ont déposé les bleuets confectionnés à l'école, au pied du Monument.



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DES MAISONS FLEURIES : REMISE DU PACK

Concours des Maisons Fleuries 2025.

Les 40 inscrits au concours communal des Maisons Fleuries pour 2025 ont récupéré leur pack pour cette nouvelle saison aux ateliers techniques le vendredi 16 mai de 16h à 18h30 et le samedi 17 mai le matin de 10h à 12h.



Une participante retirant son pack de 4 géraniums, 3 lierres double rouges et 3 lierres double bicolores.

CURAGE DES FOSSÉS

Un programme de curage des fossés a été réalisé par l'entreprise Heuzé-Porcher :

le grand Montviel, le Val, la Sauvetais, la Croix des Masses, la Villemberge, la Sapinerie de la Villemberge, la rue du Bois Lambert, la Picardais, la Gourdinrière.



TROPHÉE ÉCO-DÉFIS : UN ARTISAN DE LA COMMUNE DISTINGUÉ



Lors de la soirée de remise des prix, Guillaume ADAM, artisan maçon sur bâtiments anciens, a reçu son trophée des mains de Janine LEJANVRE, pour son travail au service du patrimoine.



LE COMICE AGRICOLE DU 6 SEPTEMBRE

Comme vous le savez certainement, la Commune de Trans-la-Forêt reçoit le Comice Agricole le samedi 6 septembre prochain.

Cette manifestation, véritable vitrine du monde agricole en particulier et du milieu rural en général ne s'est pas déroulée sur la commune depuis 1996. Elle nécessite

la présence de nombreux bénévoles, aussi nous comptons sur votre aide. Toute l'équipe municipale vous remercie et sait pouvoir compter sur vous afin de réussir cet événement qui restera dans l'histoire de la Commune. N'hésitez pas à proposer votre aide auprès de la mairie ou des organisateurs pour le bon déroulement de cette journée.

Pour proposer vos services, contactez la Mairie : 02 99 48 62 29. Il faut du monde dès le jeudi 4 septembre pour le montage des stands, le vendredi pour installer les tables dans les salles des fêtes de Trans et de Pleine-Fougères, le samedi sur le terrain pour les parkings, les stands d'animations, la restauration... et le démontage le dimanche.



NOS PROJETS & RÉALISATIONS

LOTISSEMENT DE LA CROIX BAN



Les maisons de la 1^{ère} tranche sont progressivement habitées. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants sur notre commune.

Déjà quelques lots sont vendus dans la 2^e tranche. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie qui assure les visites et la commercialisation. La Communauté de Communes a rétrocédé la propriété des espaces publics à la commune qui assure l'entretien et prendra à sa charge la voirie finale et l'éclairage public.

CIMETIERE : **Engazonnement après reprise de concessions**



Après la 3^{ème} campagne de reprise des concessions dans le secteur Sud-Ouest, les employés de la commune ont engazonné pour faciliter l'entretien.

EGLISE : Recherche de financement

Les travaux de réparation de l'église vous semblent au point mort mais nous travaillons actuellement sur le financement d'une restauration qui s'avère coûteuse pour une petite commune comme la nôtre. Les dons des particuliers ou d'entreprises sont les bienvenus. Ils permettent une défiscalisation importante sur vos impôts.



VOIRIE : Rue de la Mairie et rue de Villemée
Toute la rue de la Mairie ainsi que la rue de Villemée, seront restructurées en octobre. Ces travaux engendreront une gêne pour les riverains et nous vous prions de nous en excuser par avance.

VOIRIE : Aménagement de la rue du Mont St Michel

Les aménagements de sécurisation de la rue du Mont St Michel prévoient un plateau ralentisseur et un cheminement piétonnier à partir du lotissement. **Ces travaux sont également prévus en octobre.**



ECOLE : Avancement des travaux







Le conseil municipal
visite le chantier



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Sollicitation de la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de Sécurisation voirie en centre-bourg : rue du Mont Saint-Michel, rue de la Mairie et rue de Villemée. Le coût total est estimé à 194 774,10 € HT et est susceptible de bénéficier de subventions de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 77 909,64 €, ainsi que des subventions Amendes de Police de 20 000,00 €, avec un reste à charge pour la commune de 96 864,46 €.

Sollicitation de la subvention Amendes de police rue du Mont Saint-Michel – plateau ralentisseur. Le coût est estimé à 19 549.00 € HT et est susceptible de bénéficier de la répartition des amendes de police pour une somme de 10 000.00 € (51.15 %).

Sollicitation de la subvention Amendes de police rue du Mont Saint-Michel – cheminement piétonnier. Le coût est estimé à 46 015.00 € HT et est susceptible de bénéficier de la répartition des amendes de police pour une somme de 10 000 € (21.73 %)

Sollicitation du dispositif d'aide à la conservation et à la restauration du patrimoine. Madame le Maire rappelle que suite au diagnostic réalisé par la Ste Grinhard de Combours sur les problèmes de charpente de l'église, il est nécessaire de procéder au recalage de certains éléments de charpente avant la réparation du lambrissage dans le chœur. Le Département a renouvelé sa politique de soutien aux communes et mis en place un dispositif d'aide au patrimoine. Notre projet peut être accompagné à hauteur de 50 % dans la limite de 150 000 € par phase.

Présentation du rapport de suivi de l'artificialisation des sols. La lutte contre l'artificialisation des sols fixe l'objectif d'atteindre le *Zéro Artificialisation Nette* en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation foncière des ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Le maire d'une commune, doté d'un plan local d'urbanisme, présentera au conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. Le rapport rendra compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation sont atteints. Le rapport donnera lieu à un débat au sein du conseil municipal. Le débat sera suivi d'un vote.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Depuis 2024, le Compte Administratif de la Commune et le compte de gestion du trésorier sont regroupés dans un même document appelé CFU, le Compte Financier Unique.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal constate que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 89 049,74 € et décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
– Résultat de l'exercice	89 049,74 €
– Résultat à affecter	89 049,74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
– Solde d'exécution d'investissement	142 225,95 €
– Résultats antérieurs reportés	0 €
– Excédent de la section d'investissement	142 225,95 €
Résultat cumulé de l'année 2024 (investissement et fonctionnement)	231 275,69 €
Affectation	231 275,69 €
Affectation en recettes d'investissement en réserves (dotation complémentaire) Compte 1068	89 049,74 €
Affectation en recettes du solde d'exécution d'investissement reporté Comptes 001	142 225,95 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

Taux d'imposition 2025 : le maintien des taux de 2023, (en vigueur depuis 2021). Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

TAXES	TAUX année N-1	TAUX votés année 2025
Foncière (bâti)	38.08	38.08
Foncière (non bâti)	49.97	49.97
Habitation	15.09	15.09

Subventions 2025

Noms association ou groupement	Subvention 2025
Amicale Laïque	500,00 €
ACCA TRANS-LA-FORÊT	270,00 €
Club de la Bonne Entente TRANS-LA-FORÊT	270,00 €
Section Anciens Combattants TRANS-LA-FORÊT	270,00 €
Théâtre de la Baie	270,00 €
Comité des fêtes TRANS-LA-FORÊT	500,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Croix d'Or	25,00 €
Donneurs de sang du canton	150,00 €
Solidarité entraide	150,00 €
Restos du cœur	300,00 €
France Adot	50,00 €
Secours catholique	150,00 €
Amicale des DDEN Pays Malouin	50,00 €
ADMR	638,00 €
Trans'FormZeFarm	270,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	3 963,00 €

Collèges de Pleine-Fougères et autres collèges :

CEG François Brune de Pleine-Fougères par élève 50 €. Collège privé de Pleine-Fougères par élève 50 €. Autres collèges fréquentés par les enfants 50 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que cette subvention soit versée uniquement au bénéfice des élèves domiciliés à Trans-la-Forêt et à l'occasion des sorties linguistiques et pédagogiques. La subvention peut être soit versée au Collège soit versée aux parents. Un compte-rendu du collège est demandé à l'appui de la demande des parents pour le versement de cette subvention une fois la sortie effectuée.

Vote du Budget Primitif 2025 Le conseil municipal, à la majorité, adopte le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit : (Section de fonctionnement : vote par chapitre/section d'investissement : vote par chapitre et vote par opération).

Fonctionnement	
Dépenses	537 525.03 €
Recettes	537 525.03 €
Investissement	
Dépenses	1 281 235.97 €
Recettes	1 281 235.97 €
Total général BP 2025	
Dépenses	1 818 761.00 €
Recettes	1 818 761.00 €

Dispositif CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIFS (argent de poche)

Madame le maire informe les élus du dispositif **CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIFS**. L'action consiste à proposer aux jeunes de la commune la réalisation de petits chantiers de proximité sur le territoire communal. Le nombre de missions par jeune ne doit pas excéder 20 par an. La rémunération est fixée à 15 euros par mission de 3 h. Cette indemnisation n'est pas soumise aux charges sociales et est versée par virement par le service comptabilité de la Mairie. Le financement est assuré par la collectivité territoriale assurant l'action. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- la modification du dispositif *argent de poche* sur la commune à compter du 27 mars 2025
- le dispositif est ouvert aux jeunes de la commune de 14 à 20 ans au moment des missions
- le dispositif se déroulera pendant les vacances scolaires (petites vacances et période estivale)
- chaque mission durera 3 h 30 (pause obligatoire d'1/2h comprise) sur la tranche horaire d'un matin du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
- chaque mission de 3 h 30 sera rémunérée 15 €
- une mission proposée consistera essentiellement à la participation : à l'entretien des espaces verts, à l'entretien des espaces scolaires (nettoyage de la cour, nettoyage des jeux extérieurs mis à disposition des enfants), au désherbage, au nettoyage de salles, au nettoyage des véhicules communaux ...
- chaque jeune est encadré par un agent communal référent
- les inscriptions se feront à la mairie et pour une même date dans l'ordre d'inscription du jeune
- chaque mission impliquera la signature d'un contrat, avec formulaire d'inscription, une autorisation parentale et une attestation d'engagement de bon comportement
- pièces à joindre au dossier : copie de l'attestation d'assurance social ou de la carte vitale, attestation d'assurance responsabilité civile et pièce d'identité

Rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement de la Croix Ban. Le conseil communautaire a acté la restitution des voiries et espaces verts de la tranche 1 du Lotissement de la Croix Ban en octobre 2022 pour les parcelles suivantes :

Parcelles	Superficie
AB 489	885 m ²
AB 490	92 m ²
AB 491	76 m ²
AB 492	707 m ²

Désormais, il convient d'acter cette restitution pour la Tranche 2, et plus particulièrement sur la parcelle cadastrée suivante : AB 512 de 955 m².

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

Prêt relais - TVA pour l'école Mme le Maire rappelle que pour mener à bien le projet de rénovation et d'extension de l'école, outre les subventions sollicitées, il est nécessaire de contracter un emprunt à court terme pour la TVA qui ne sera remboursée à la commune que 2 ans plus tard. Trois demandes ont été formulées auprès de : La Banque des territoires, Le Crédit Mutuel de Bretagne, Le Crédit agricole. Une proposition a été réceptionnée (les 2 autres établissements ne pouvant formuler d'offres). Mme le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne selon les modalités suivantes :

Objet du Prêt : RELAI TVA
Type de prêt : CGIC – CITE GESTION IN FINE
Montant : 200 000 euros
Durée d'amortissement : 36 mois
Type d'amortissement : Progressif
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Euribor 3 mois I. PREFIX
Marge en % : 1.3900
Taux de base : 3.6420 % révisable
Taux Effectif Global : 3.6774 % l'an.
Remboursement anticipé : possible sans frais ni pénalités
Frais de dossier : 200 €

Règlement intérieur du cimetière et des columbariums

Des précisions ont été apportées sur quelques articles du règlement intérieur du cimetière, à savoir :

TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Droit à inhumation. La sépulture dans le cimetière communal est due : 1. Aux personnes décédées sur le territoire de la commune. 2. Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune. 3. Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective. 4. Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune, et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci. 5. Aux personnes originaires de Trans-la-Forêt (acte de naissance ou avis de naissance). 6. Aux personnes qui sont propriétaires sur la commune. 7. Aux citoyens d'honneur de la commune.

TITRE 4 - RÈGLES RELATIVES AUX TRAVAUX.

Article 16. Travaux obligatoires. L'acquisition ou le renouvellement d'une concession de terrain sont soumis aux travaux suivants : Pose d'une semelle. Construction d'une fausse case ou d'un caveau selon le choix de la famille. En cas d'inhumation dans une concession de terrain qui n'avait pas fait l'objet de travaux au moment de l'achat, la construction d'une fausse case ou d'un caveau ainsi que la pose d'une semelle seront réalisés avant l'inhumation si l'état de la sépulture le justifie. Il convient de redresser toute pierre tombale qui aurait basculé. Une solution d'attente est possible pendant la durée des travaux par une inhumation dans le caveau provisoire pour une durée maximum de 3 mois.

TITRE 8 - RÈGLES APPLICABLES AU COLUMBARIUM

Article 37. Droit à dépôt d'urnes. Les columbariums, situés dans le cimetière, sont affectés au dépôt des urnes cinéraires contenant des cendres : 1. Aux personnes crématisées décédées sur le territoire de la commune. 2. Aux personnes crématisées domiciliées sur le territoire de la commune. 3. Aux Français crématisés établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune, et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci. 4. Aux personnes crématisées originaires de Trans-la-Forêt (acte de naissance ou avis de naissance). 5. Aux personnes crématisées qui sont propriétaires sur la commune. 6. Aux citoyens d'honneur de la commune, crématisés. 7. Aux personnes crématisées, non domiciliées sur la commune mais qui ont droit conformément aux dispositions de l'article L 361-12 du Code des Communes, après avis du conseil municipal. L'intégralité du règlement est consultable en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

Révision des loyers. Le conseil décide d'appliquer une augmentation sur l'ensemble des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2025 sur la base de 1,82 % conformément à l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

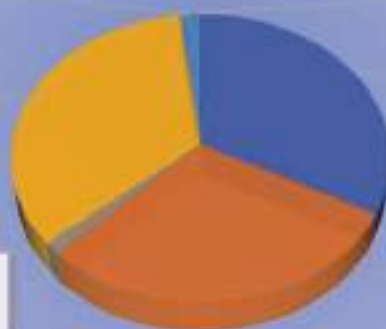
Composition du Conseil Communautaire pour les élections 2026. L'accord local actuellement en vigueur, permet la meilleure répartition possible des sièges au sein de l'assemblée délibérante. Le conseil adopte la répartition des sièges selon l'accord local (consultable en mairie). Pour les communes de moins de 1000 habitants, il est prévu un siège avec un suppléant.

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

D 66 - Charges financières;
€10 000,00

D 65 - Autres charges
de gestion courante;
€180 767,00

D 014 - Atténuations de
produits; €6 877,56



D 67 - Charges
spécifiques; €500,00

D 011 - Charges à
caractère général;
€172 390,77

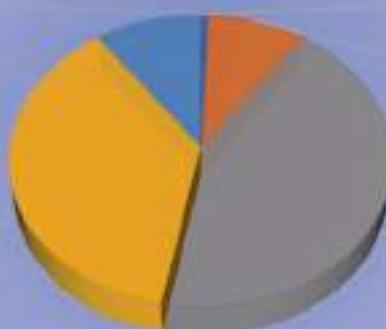
D 012 - Charges de
personnel et frais
assimilés; €156 600,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES

R 70 - Produits des
services, du domaine
et ventes diverses;
€3 620,00

R 75 - Autres produits
de gestion courante;
€52 500,00

R 74 - Dotations et
participations;
€197 773,79



R 77 - Produits spécifiques;
€16,24

R 73 - Impôts et taxes;
€48 115,00

R 731 - Fiscalité locale;
€230 500,00

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

D 16 - Emprunts et dettes assimilées;

D 10 - Dotations,
fonds divers et
réserves; €3 000,00

D 23 - Immobilisations
en cours; €900 000,00



D 20 - Immobilisations
incorporelles;
€16 500,00

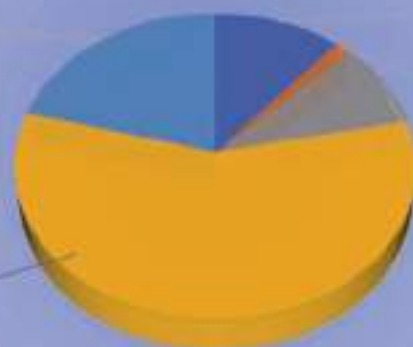
D 204 - Subventions
d'équipement versées;
€2 623,82

D 21 - Immobilisations
corporelles; €320 601,10

INVESTISSEMENT - RECETTES

R 16 - Emprunts et
dettes assimilées;
€262 855,41

R 13 - Subventions
d'investissement;
€733 618,47



R 001 - Solde d'exécution de
la section d'investissement
reporté; €142 225,95

R 024 - Produits des
cessions
d'immobilisations;
€17 900,00

R 10 - Dotations, fonds
divers et réserves;
€114 246,44



MÔM'EN BAIE

Le 29 avril 2025, les élus de la communauté de communes, ont ouvert le festival Môm'en Baie du réseau Lire en Baie qui a eu lieu du 28 avril au 24 mai en présence des salariés et des bénévoles.

Le thème de cette année était l'exploration de la nature sous toutes ses formes. De nombreuses activités se sont déroulées dans les différentes médiathèques du réseau.



ROULE EN BAIE Les Vélos disponibles.....

12 Vélos à Assistance Electrique, 2 vélos pliants musculaires pour faciliter vos trajets en transport en commun, 1 vélo cargo de type longtail. Les vélos sont livrés avec leurs accessoires (panier, antivol).

Qui peut s'inscrire au service de location ?

Pour louer un vélo, il faut être majeur et habiter sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Pour constituer votre dossier, vous devez vous munir : • Du formulaire de demande



complété, daté et signé • D'une copie de votre **pièce d'identité** valide • D'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois au nom du demandeur • D'une **attestation de responsabilité civile** valide • Du **Règlement** du service de location longue durée de Vélo Roule en Baie et son annexe complété, daté et signé • D'un chèque de caution à l'ordre du Trésor

Public (non encaissé). Les pièces du dossier sont disponibles ci-contre dans la zone **téléchargement**.

Combien ça coûte ? Le tarif de location est fixé à 100 € pour 2 mois quel que soit le type de vélo loué. Un dépôt de garantie est demandé sous la forme d'un chèque de caution dont le montant varie en fonction du vélo loué. Ce chèque n'est pas encaissé sauf en cas de dégradation non réglée ou de vol. **Montant des garanties : Vélo à Assistance Electrique 2449 € ; Vélo pliant musculaire 1129 € ; Vélo cargo de type Longtail 4559 €**

Lieu de retrait ? La Communauté de communes vient à vous ! Une fois votre dossier validé, la Communauté de communes vous contacte pour fixer un rendez-vous pour la livraison du vélo à domicile.

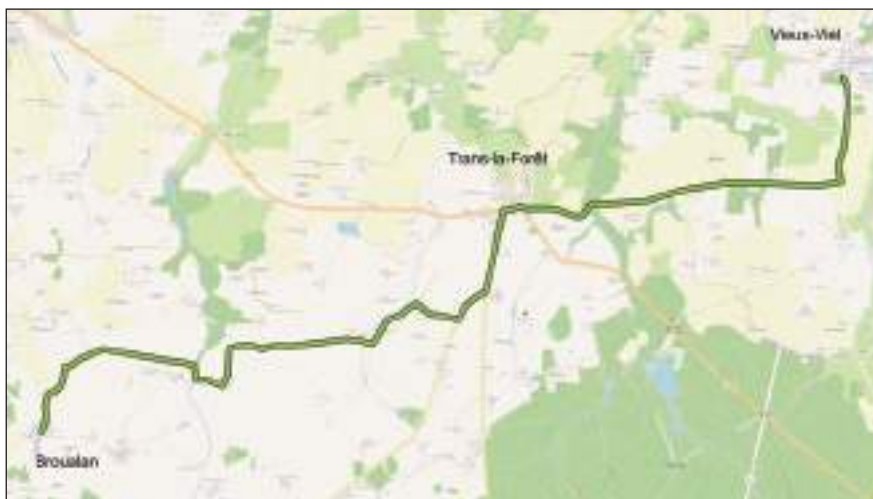


LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SCHÉMA CYCLABLE : Vieux-Viel, Trans, Broualan

Un tracé balisé permet de relier ces trois communes pour une balade agréable dans nos campagnes bocagères.

Un fléchage de l'itinéraire a été mis en place par les services de la Communauté de Communes en campagne et par les services techniques de chaque commune concernée.



TOURISME

LA MAISON DU SABOT FÊTE SES 10 ANS !

10 ans déjà que la commune de Trans la Forêt bénéficie de ce bel équipement touristique !

Rappel du passé, ce musée gratuit a été ouvert dans l'atelier du dernier sabotier du village : Ferdinand LAIGLE. La fabrication des sabots est expliquée par un film, des témoignages racontent la dure vie des sabotiers en forêt, l'usage des sabots autrefois. La sortie annuelle élus-personnel s'est déroulée sur ce site le 3 juin dernier.



N'hésitez pas à faire découvrir ce lieu à vos amis de passage !

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2025							
Sur réservation : auprès du Service Tourisme au 02 99 80 37 31 / 02 57 64 09 28 ou tourisme@ccdol-balemm.bzh Site Internet : ccdol-balemm.bzh							
✦ CÔTÉ MER	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	
Le Mont Saint-Michel à vélo	08			29	19	19	
Salvages, Caves et Marais	16			26	26	09	
✦ PATRIMOINE & NATURE	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	
Randonnée « Polders et Salines »	15			11	26	12	
Des Vikings au duché de Bretagne	11			01	01	16	
Autour du marais de Gougnet				04	06	02	
✦ VISITES GOURMANDES	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	
Visite d'une cidrerie Bio				18	22		
À la Ferme « Glaces Artisanales »				15	12		
✦ EN FAMILLE	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	
Chasse au trésor à vélo							
✦ VISITES GUIDÉES	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	
Le Télégraphe de Chipper	22			04	08	05	



ECOLE DE TRANS



3 classes : TPS/PS/MS - MS/GS - CP/CE1
Jours d'école : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
Horaires : **MATIN :** 9h - 12h15
APRES-MIDI : 13h45 - 16h30
APC le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h00

Concernant l'école, nous avons actuellement 63 élèves. Nous avons accueilli 6 TPS tout au long de l'année.

Pour les sorties, les élèves de maternelle continuent l'école dehors les lundis. Ils sont allés au cinéma de Combourg le 5 juin pour la 3^{ème} fois de l'année scolaire. Toute l'école a passé une journée avec l'artiste Jean-Yves BARDOUL le 22 mai au terrain des sports.

Cette intervention a été financée par la communauté de communes dans le Cadre de Môm'en baie.



CARNAVAL

Journée ensoleillée pour accueillir les enfants costumés de Trans, à la Mairie.

UN NOM POUR L'ÉCOLE

Une enquête faite auprès des parents d'élèves pour trouver un nom à l'école suggèrent maintes propositions :

Personnalités : Y. COPPENS, A. REMOND, A. BARBETORTE, M. CARÊME, NOMINOÉ, ... **Référence aux lieux ou à l'histoire :** de l'Equimac, de Villecarter, du Tram, les petits sabotiers, les petites galoches. **Autres :** des lutins, du TRI'Dant, les petits filous, les petits malins, TRANS-QUILITÉ, TRANS-MISSION, TRANS-SCHOOL. Aucune décision n'a été prise pour le moment.

CLASSE DE MER

Enfin, les CP-CE1 sont allés en classe de mer à Cancale les 18, 19 et 20 juin.



ECOLE DE BROUALAN

En janvier 2025 les élèves de CM2 ont été accueillis pour une journée au collège public de Pleine-Fougères pour assister à des ateliers de lecture oralisée et de diction avec 4 auteurs et autrices de la Compagnie du 3^{ème} acte. C'était l'occasion pour les futurs collégiens de découvrir les lieux et les fonctionnements de leur prochaine scolarité. Ils ont ensuite pu assister à un spectacle-cabaret de cette même compagnie présenté à la salle de l'Odyssée à Dol.

La classe de CM a entretenu une correspondance écrite et en visio-conférence avec une classe de la ville de Québec, au Québec. Ce fut l'occasion d'échanges culturels dans le cadre de la francophonie, de comparaisons et d'étonnements joyeux.

La Communauté de Communes a organisé et financé 2 séances sur les zones humides pour les plus grands, dans le cadre de l'éducation à l'environnement. Ces sorties à la Maison du Marais à Sougéal ont été l'occasion d'explorer les facettes et les fonctions de ces zones à la biodiversité précieuse et variée, sous la houlette des animateurs de la Communauté de Communes.

Début mars 2025, les deux classes de l'école de Broualan ont étudié le site antique de Coriosolis, situé sur la commune de Corseul. Après la visite du temple de Mars, du musée et du quartier antique de Monterfil, les enfants ont pu réaliser des poteries ou des mosaïques. Cette sortie a été financée par l'Amicale pour les ateliers, et par le Syndicat de RPI pour le trajet.



Au printemps 2025, les enfants de CE2-CM1 a travaillé sur l'art contemporain en partenariat avec l'association Superflux, à Bazouges-la-Pérouse. Le jeudi 22 mai, ils ont bénéficié d'un atelier au stade de Trans et d'un spectacle organisé et financé par l'Éducation Nationale dans le cadre du TER (Territoire Éducatif Rural) avec un conteur original, Jean-Yves Bardoul.



La classe de CM1-CM2 a réalisé une grande enquête **Les métiers autour de nous : le travail bien fait**. Ils ont ainsi pu découvrir des professions aussi diverses que maître-chocolatier, ostréiculteur, moniteur d'autoécole ou coiffeuse... Les parents se sont volontiers prêtés au jeu, merci à eux. Tous ces métiers ont donné lieu à des exposés qui sont présentés sur le site de l'école, régulièrement mis à jour.

<https://ecoles-rpi-broualan-trans.ac-rennes.fr/>

Le vendredi qui précède la fête de l'école, tous les enfants de l'école de Broualan se rendront à la salle des fêtes de Trans pour assister à un spectacle de la compagnie Cédille : Akiko. Ils profiteront de l'occasion pour visiter le musée du Sabot à Trans, après avoir piqueniqué au stade.

Juliette GASSELIN

FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école est organisée le **29 juin** à la salle des fêtes de Trans en raison des travaux à l'école.

SYNDICAT DE LANDAL- STATION D'ÉPURATION TRANS-LA-FORÊT



La station d'épuration de la commune a été construite en 2014, mise en service en 2015. Elle est conçue sur le principe de filtres plantés de roseaux. Des problèmes de colmatage sont apparus et afin d'améliorer les performances de la STEP, la Scirpe (Constructeur de la station), la DDTM et le Syndicat ont décidé de réintégrer les lagunes 2 et 3 dans le processus d'épuration des effluents.



Auparavant il était nécessaire de procéder à leur curage pour les préparer à la remise en service. Ce curage a été réalisé le 2 mai et l'épandage des boues a été suivi d'un enfouissement afin de limiter les risques de ruissellement. Après une période d'observation de 6 mois une réunion sera programmée à la Mairie avec la Scirpe, la DDTM, Véolia et le Syndicat afin de faire le point sur ce nouveau fonctionnement.



Syndicat des EAUX de BEAUFORT

Participation financière à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie : 50 % du montant TTC des travaux d'installation et d'équipements avec raccordement intérieur et extérieur (sous conditions).



Récupérateur de 1000L à 3000L = participation de 150 € maximum

Récupérateur de 3000L à 7000L = participation de 1500 € maximum

Récupérateur supérieur à 7000L = participation de 5000 € maximum

PRÉPARATION GESTION DE CRISE

Suite aux épisodes de Sécheresse des dernières années, le Syndicat avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, anticipe et aménage son réseau d'eau.

Ces aménagements sont nécessaires en cas de crise pour continuer la distribution d'eau le plus longtemps possible et retarder la coupure générale d'eau.



LES ACTUALITÉS

DU SAGE DES BASSINS

CÔTIERS DE

LA RÉGION

DE DOL DE

BRETAGNE



Bienvenue sur notre nouveau site Internet www.sage-dol.fr !

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) vient de lancer son nouveau site Internet, fruit d'un long travail de réflexion et de rédaction, mené depuis plusieurs mois en partenariat avec l'agence Créasit de Nantes.

Nous vous invitons à découvrir ses différentes rubriques et fonctionnalités, en espérant que cela vous permette de vous faire une idée plus précise des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques que nous mettons en œuvre.

Ce nouveau portail se veut **pédagogique et accessible** au plus grand nombre. Il est aussi un moyen d'améliorer l'intelligibilité des sujets liés à l'eau, parfois complexes à comprendre.



Il respecte les normes techniques d'accessibilité en vigueur, notamment à destination des personnes handicapées. De plus, il est compatible sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone...).

Ce site a été conçu et développé dans une logique d'écoconception de services numériques (limitation de la consommation d'énergie notamment).

Enfin, pour ne rien manquer de nos actualités, **Inscrivez-vous à la Newsletter !**

Site Internet financé à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 20% par la Région Bretagne et 30% par le SBCDol.

[TRAVAUX COURS D'EAU]

La restauration de la morphologie du Ruisseau de Plerguer

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne



(SBCDol) a restauré la morphologie du Ruisseau de Plerguer, petit affluent du Bief Jean situé à Plerguer. L'opération a consisté à recréer le lit du cours d'eau en amont et à le replacer dans le fond de sa vallée en aval.

Le Bief Jean est un petit fleuve côtier prenant sa source à Lourmais et se jetant en Baie du Mont Saint-Michel à Saint-Benoît-des-Ondes sous le nom de « Canal des Allemands ». Grâce à son débit constant, le Ruisseau de Plerguer, son affluent, offre un habitat intéressant pour les poissons et les espèces appréciant les courants rapides.



Modifié par le passé pour des aménagements agricoles et/ou ferroviaires, le Ruisseau de Plerguer était surcreusé et

d'aspect rectiligne.

Un chantier en 3 étapes



- Recréation du lit à l'amont du cours d'eau
- Rehaussement du lit au niveau du calvaire
- Remise en fond de vallée du cours d'eau en aval

Une amélioration significative de la gestion quantitative des eaux

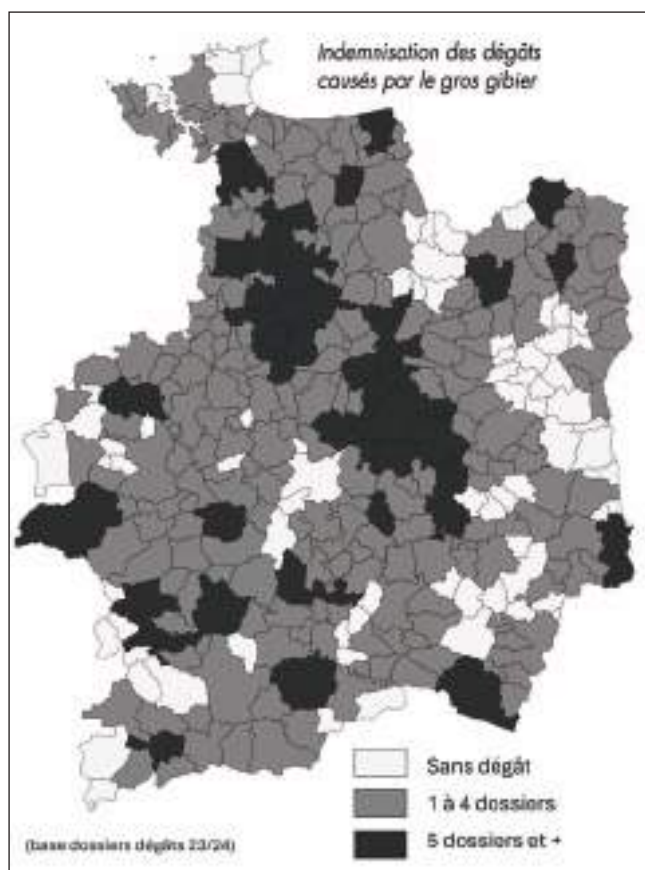
Par ailleurs, le projet a permis des économies substantielles en privilégiant une restauration naturelle du lit en aval, avec l'accord des propriétaires, plutôt que des travaux coûteux.

Le montant des travaux effectués s'élève à 20 172,29€ TTC.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté une aide financière de 50% et le Département d'Ille-et-Vilaine de 30%. Le SBCDol a financé cette opération à 20%.

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

LA CHASSE



Au sein de la FDC35, un nouveau modèle de contribution territoriale a été adopté : un taux différencié à l'hectare et une majoration pour les communes comprises dans un rayon de 1,5km autour d'un dossier dégâts. Cela pour compenser la hausse prévue du budget dégâts qui sera à la hauteur de 942 000 € pour la saison 2025/2026. Le comptage des lièvres et des chevreuils a montré une hausse de ces populations. Pour la saison 2025/2026, la chasse au lièvre va être autorisée sur une journée après 9 ans d'arrêt. Le bilan de l'année sur une vingtaine de battues est de 21 sangliers prélevés.



LA MAGENTAISE (Pêche)

Lâchers de Truites

Samedi 17 mai dernier



LES ASSOCIATIONS COMMUNALES



LE COMITE des FÊTES

Concours de Belote, décos de Pâques et Vide-greniers : une activité intense ! Des bénévoles actifs mais qui font appel aux bonnes volontés pour les rejoindre.



ACPG – Citoyens de la Paix

Le déplacement du monument aux morts, concerté avec la Mairie, a été l'occasion d'une belle cérémonie du 8 mai rassemblant plusieurs générations autour de souvenir des combattants de la guerre 39-45.



LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

CLUB de la BONNE ENTENTE

L'année 2025 a malheureusement débuté sous le signe du deuil pour le club de la Bonne Entente, avec la disparition de son président, Monsieur Joël LUMÉ. Sa mémoire restera gravée dans le cœur de tous les adhérents, tant son engagement et sa bienveillance ont marqué la vie de l'association. Le 28 janvier 2025, une assemblée générale exceptionnelle s'est tenue afin de constituer un nouveau bureau et assurer la continuité des activités. A l'issue de cette réunion, la nouvelle équipe dirigeante a été élue :

• **Président** : Michel Gautier • **Vice-Présidentes** : Marie-Paule Plihon et Anita Poirier • **Trésoriers** : Marie-Paule Bouvier et Paul Crépin • **Secrétaires** : Hélène Even et Sylvie Bézard • **8 membres administratifs** complètent ce bureau, aux côtés de **65 adhérents** du club.

Les activités habituelles se poursuivent dans la convivialité. Tous les derniers mardis du mois, les membres partagent des moments ludiques autour de jeux de société : belote, tarot et scrabble font le bonheur des passionnés. Le 11 mars, le club a participé à la demi-finale de tarot



organisée à Trans-La-Forêt. Quatre adhérents y ont pris part, et deux d'entre eux se sont brillamment qualifiés pour la finale, qui s'est déroulée le 17 mai. Afin de varier les plaisirs et renforcer les liens, des repas à emporter ont été proposés aux membres.

Ce club reste fidèle à son nom et à son esprit d'accueil : **c'est avec grand plaisir que de nouveaux adhérents seront les bienvenus** pour partager ces moments de détente et de camaraderie.



L'AMICALE des Parents d'Elèves

Chasse aux œufs au domaine de Landal. Nouveauté organisée par l'AMICALE LAIQUE, une fête le lundi de Pâques dans le joli cadre verdoyant de Landal. Les enfants et leurs parents ont bénéficié exceptionnellement de cet accueil et profiter des jardins face au Château pour un très sympathique moment festif et convivial. A cette occasion une chasse aux œufs était organisée pour les enfants *ou plutôt chasse aux bouchons*. Le principe : ramasser un certain nombre de bouchons en liège pour venir chercher son sachet de chocolats / friandises en échange. Chasse aux œufs / jeux divers / galettes saucisses / gâteaux et crêpes / buvette. Tout un programme qui a permis de réjouir les familles.



LES ASSOS COMMUNALES

TRANS'FORM ZE FARM - la Fiesta Citoyenne est de retour... le 13 juillet, place de l'église !

En effet, les préparatifs concernant la 2^e édition de la « **FIESTA CITOYENNE** » qui se déroulera le **dimanche 13 juillet** prochain sur la place de l'église, avancent bien. Près de 20 personnes déjà mobilisées pour participer bénévolement à cette manifestation culturelle et artistique, légèrement décalée par rapport à la fête nationale, afin d'en proposer une vision originale et ouverte à différents genres musicaux, aux arts de la rue, propice aux rencontres entre les générations et les populations les plus diverses, au cœur du village.

L'évènement est GRATUIT et OUVERT À TOUTES

ET TOUS, de 15h à 23h environ, ces horaires permettant aux personnes désireuses de voir les feux d'artifices proposés par d'autres communes, de s'y rendre, sans risque de louper quoi que ce soit de notre fiesta !

L'association compte sur les stands de buvette et de restauration pour récupérer au maximum l'investissement que demande ce genre d'aventure, sachant que la Communauté de Communes a participé cette année au soutien de son fonctionnement annuel, ainsi que la municipalité, partenaire depuis le début des actions de Trans'form Ze Farm.

AU PROGRAMME CETTE ANNÉE : À partir de 15h, des animations, spectacles extrêmement variés, avec un **Clown en liberté** (Jong & Cie), **À l'abordage** (Wee Soul Blower & l'Accordéon Pirate) qui nous feront voyager en poésie et danser sur des rythmes venus du monde entier... des concerts également : avec **Shelly Allone** qu'on retrouvera sur scène mais qui présentera tout d'abord en début d'après-midi **Au-delà des soi**, son spectacle interactif et familial sur fond de chants et musiques du monde. Passeront ensuite les rappeurs rennais **Sacrof & Junior** qui nous offriront des extraits de leur album "Fusion" sorti l'an passé, et le **Show Chaud** en spectacle de jonglerie lumineuse et de feu, juste avant la tête d'affiche de la soirée : le groupe **Apes O'Clock**, qui fête ses 10 ans à travers une tournée dans toute la France !

Une présentation détaillée de chaque artiste sera disponible avec toutes les informations, liens internet, photos et vidéos concernant les spectacles et concerts, sur la page Facebook intitulée "Trans'Arts"

([https:// www.facebook.com/transarts35/](https://www.facebook.com/transarts35/)).

Mais grossomodo, c'est de 15h à 23h, Venez nombreux avec vos familles, vos amis, vos voisins!

Pour tout renseignement, ou si vous avez envie de rejoindre l'équipe bénévole, contactez Sylvain Lioté-Stasse au 06 84 33 51 22 / transarts53@mailo.com.



PS : En dehors de cet évènement festif, notre association Trans'form Ze Farm continue d'organiser des chantiers sur le tiers-lieu Trans'Arts entre juillet et novembre, avec peut-être des jeunes de la Mission Locale en mode participatif... pourquoi pas vous ? Construction d'un muret, agrandissement d'ouvertures pour poser des fenêtres, aménagement de gradins naturels en pierre, projet de logement adapté PMR... les coups de mains seront toujours bienvenus.

L'idée des travaux à venir étant d'améliorer les conditions d'accueil sur place, afin de proposer un cadre favorisant le développement des idées et envies de chacune et de chacun. Nous restons évidemment ouverts à toute proposition, idée qui germerait dans vos foyers et que vous aimeriez organiser !

À bientôt. Pour l'association, Sylvain, Marie-Ange et Marc.

AMICALE DU DON DE SANG BÉNÉVOLE DE PLEINE-FOUGÈRES

COLLECTE DE SANG du 21 mai 2025 : Merci aux 47 donneurs qui se sont présentés ! Une promesse de don de plasma et 6 rendez-vous de covoiturages Rennes ont été bloqués.



La prochaine collecte de sang sur Pleine-Fougères aura lieu : mardi 29 juillet, lundi 8 décembre de 14h30 à 18h25

Prendre rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr ou l'application don de sang ou au 02 23 22 53 97.

POUR UN DON DE PLASMA TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :

Référente covoiturage PLASMA pour la Maison du Don de Rennes.
Nicolle 06 80 53 67 53.

Donner c'est aussi vivre une expérience extraordinaire. Le don de sang ou de plasma nous concerne tous. C'est un lien unique qui se tisse.



ADMR DE PLEINE FOUÈRES.....

L'assemblée générale de l'association pour l'année 2024, s'est tenue vendredi 13 juin dans la salle polyvalente de Trans la Forêt, mise à disposition, gracieusement, par la mairie ; une trentaine de personnes étaient présentes, dont trois élus de notre territoire. Au cours de cette réunion, animée par la présidente de l'association, Marie-Thérèse Vigorie, ont été évoqués l'activité soutenue de l'association (presque 5.000 heures d'intervention sur la commune), les formations suivies par le personnel, le portage des repas (plus de 1.000 plateaux livrés sur la commune), l'utilisation des véhicules de service au logo bien reconnaissable ainsi que des résultats financiers équilibrés. Un focus a été réalisé sur le fonctionnement en équipe des intervenantes en place depuis plus d'un an et ses impacts positifs : fluidité des informations, organisation du planning, cohésion des



équipes et plus globalement, amélioration de la qualité de vie au travail. Une aide à domicile a aussi présenté son rôle en tant qu'élue représentante des salariées au conseil d'administration.



Madame Lejanvre, maire de Trans la Forêt, a évoqué les projets de la commune et encouragé l'association dans la poursuite de ses missions.

Dans les projets en cours pour 2025-2026, la présidente a listé comme priorités le développement de l'activité *Famille*, la mise en place de la réforme des Services à Domicile demandée par l'Agence Régionale de Santé et le maintien des animations destinées à nos seniors (après-midis récréatifs, musicaux, goûters...).

Besoin d'une information sur l'ensemble des services à domicile ? Contactez-nous au 02 99 48 66 51

LA MÉDIATHÈQUE DE PLEINE-FOUGÈRES

Horaires d'ouverture

Mardi 10h-14h / Mercredi 10h-18h30

Vendredi 14h-18h30 / Samedi 10h-17h

Horaires d'été du 28 juillet au 31 août 2025

Ouvert uniquement les vendredis de 15h30 à 18h30

TOURNOI DE JEUX VIDÉO À LA MÉDIATHÈQUE



Inscription conseillée

Venez vous affronter sur grand écran pour devenir le ou la champion(ne)

Samedi 12 juillet à 14h jeux de course

Samedi 19 juillet à 14h jeux de danse

Samedi 26 juillet à 14h jeux de course

2B, rue William Eon

35610 Pleine Fougères - 02 99 48 64 58

mediathequepleinefougere@orange.fr



 **SAMEDI**
6 SEPTEMBRE
La Petite Abbaye



**TRANS-LA-
FORÊT**

